

Procédures hygiéniques relatives au tatouage et au piercing

Respectez les règles d'hygiène et de santé !



Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Obtenez l'attestation de réussite "Risques et prévention dans le cadre des activités de tatouage, piercing, maquillage semi-permanent et permanent" nécessaire pour exercer votre métier !
L'efp vous propose de suivre la formation obligatoire telle que définie dans l'Arrêté royal du 25/11/2005 et d'obtenir une attestation en cas de réussite de l'examen.

Programme :

Le professionnel :

- accueille le client dans un local propre, non-fumeur, interdit aux animaux, séparé de la salle d'attente et spécialement aménagé.
- se lave les mains avant chaque client.
- utilise obligatoirement du matériel à usage unique et respecte les techniques de stérilisation.
- ouvre le matériel stérile sous emballage devant le client ;
- stérilise les bijoux à l'aide d'un autoclave de classe B. C'est un appareil conçu pour stériliser à la vapeur d'eau sous pression des objets pleins ou creux ou poreux, emballés ou non.
- porte des gants à usage unique pour ne pas risquer de contaminer ou d'être contaminé par des infections virales ou bactériennes.
- s'assure que le client n'a pas consommé d'alcool, de drogues ou de médicaments qui pourraient influencer sa capacité de décision.

Le détatouage laser est réservé au dermatologue ou au médecin. En tant que tatoueur, vous ne pouvez donc pas pratiquer le détatouage.

ATTENTION : obligation de suivre l'entièreté des cours (100%) pour présenter l'examen.

En cas d'absence partielle au module de cours, le/la candidat(e) devra nous en informer par mail : fc@efp.be et compléter sa formation dans un autre module pour pouvoir présenter l'examen.

En cas d'absence à l'entièreté du module, le/la candidat(e) devra se ré-inscrire à une autre session (et repayer les frais d'inscription de 330€)

L'attestation devant être signée par la Cocof, celle-ci ne pourra être effectivement délivrée que +/- 2 mois après la correction de l'examen.

Le cours, le syllabus et l'examen se déroulent en français. Une maîtrise de la langue française est donc nécessaire pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

objectif

Cette formation a pour objectif d'enseigner aux futurs professionnels des métiers du tatouage, du maquillage semi-permanent et du piercing, une pratique respectueuse de la santé de la clientèle et les respect des règles d'hygiène pour les professionnels.

La participation à l'ensemble des heures de cours est obligatoire pour participer à l'évaluation et recevoir le cas échéant votre attestation.

En cas d'échec à l'examen final, le (la) candidat(e) peut représenter l'examen gratuitement (1 seule fois).

Détails sur la formation:

Public cible

Futurs professionnels des métiers du tatouage, du maquillage semi-permanent et du piercing

DETAILS SUR LA FORMATION

Attestation de réussite de la Cocof : Risques et prévention dans le cadre des activités de tatouage, piercing, maquillage semi-permanent et permanent

Prix: 330 €

Durée: 20h00

Dates:

- les 03/02 - 06/02 - 08/02 - 10/02 et 13/02/2025
- les 10/03 - 11/03 - 24/03 - 25/03 et 26/03/2025(*)
- les 01/04 - 03/04 - 05/04 - 08/04 et 11/04/2025
- les 13/05 - 15/05 - 17/05 - 20/05 et 22/05/2025
- les 02/06 - 03/06 - 16/06 - 17/06 et 19/06/2025(*)

Horaire :

- en journée de 9h00 à 13h00
- en soirée de 17h30 à 21h30(*)

Places: Min. 8 - Max. 18

CONDITIONS D'ADMISSION

Le coût de la formation est à payer au comptant, à l'inscription.

Vous êtes apprenant ou vous avez déjà suivi une formation continue à l'efp dans l'année en cours ? Envoyez vos coordonnées par mail à fc@efp.be pour découvrir si vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre prochaine formation ?